

2024/81

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711348-20241126-2024-del-11-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29
Présents : 18
Absents excusés : 09
Absents : 02
Procurations : 06
Sens du Vote
Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 00
N° de délibération : 11
Date de transmission en préfecture : 26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Daniel CANGOU, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Demande d'accompagnement pour participation au concours « voix d'Outre-Mer »

Monsieur le Maire expose :

Par courrier daté du 04 novembre dernier, la collectivité a été sollicitée par Mme **GARSON Daniela**, dont la fille vient de remporter le premier prix en Guadeloupe du concours « *voix d'outre-mer* », dans l'optique d'obtenir une subvention.

En effet, sa fille **Thalia GARSON** est qualifiée pour participer à la finale « *des voix d'outre-mer* » qui aura lieu à **PARIS** et dont les « master classe » commencent à la fin du mois de décembre.

Malheureusement, les ressources de la maman, bénéficiaire actuellement du RSA, ne lui permettent pas d'accompagner et de préparer cette jeune talentueuse habissoise dans les meilleures conditions.

Considérant la philosophie et le programme politique de l'équipe municipale visant à promouvoir l'excellence sur le territoire, Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer à cette famille

la somme de 1 000,00 € qui permettra de réduire le coût global prévisionnel de cette opération, chiffré à 4 800,00 Euros.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer une aide de 1000,00 € à Mme GARSON Daniela pour accompagner sa fille au concours « voix d'Outre-Mer » édition 2024.

Article 2 : D'inscrire cette somme au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **27 NOV. 2024**



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO